SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,95% de l'actif total au 30 septembre 2018.

Tunis, le 10 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

R	П	Δ	N
_	_		

(Montant	ants exprimés en dinars) Notes 30 septembre 2018 30 septembre 20		30 septembre 2017	31 décembre 2017	
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 357 083	4 396 579	2 461 431
	 Actions et droits rattachés 		2 220 814	4 137 469	2 461 431
	- Titres OPCVM		136 269	259 110	-
	Placements monétaires et disponibilités :		587 568	1 071 446	604 888
	 Placements à terme 	3.2	575 309	1 060 590	590 245
	- Disponibilités		12 259	10 856	14 643
	Débiteurs divers (jetons de présence)		3 444	3 365	-
	TOTAL ACTIF		2 948 095	5 471 390	3 066 319
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	11 001	19 879	16 563
	Autres créditeurs divers	3.4	23 135	22 895	24 030
	Total passif		34 136	42 774	40 593
ACTIF NET	Capital		2 866 036	5 300 377	2 965 440
	Capital en nominal :	3.5	2 696 600	5 357 400	3 078 400
	 Capital début de période 		3 078 400	5 406 600	5 406 600
	 Émission en nominal 		437 200	506 600	1 071 300
	- Rachat en nominal		-819 000	-555 800	-3 399 500
	Sommes non distribuables	3.6	169 436	-57 023	-112 960
	Sommes distribuables :		47 923	128 239	60 286
	 Sommes distribuables de la période 	3.7	47 911	128 199	60 246
	 Sommes distribuables de l'exercice clos 		-	-	-
	- Report à nouveau		12	40	40
	Actif net		2 913 959	5 428 616	3 025 726
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 948 095	5 471 390	3 066 319

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	15 012	92 884	63 005	191 849	191 849
 Dividendes des actions 		15 012	87 095	63 005	180 536	180 536
- Revenus des titres OPCVM		-	5 789	-	11 313	11 313
Revenus des placements monétaires	4.2	11 816	25 806	15 121	42 547	54 604
Total des revenus des placements		26 828	118 690	78 126	234 396	246 453
Charges de gestion des placements	4.3	-11 002	-31 626	-19 879	-57 460	-74 024
Revenus nets des placements		15 826	87 064	58 247	176 936	172 429
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 613	-40 358	-15 642	-46 421	-61 322
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 213	46 706	42 605	130 515	111 107
Régularisation du résultat d'exploitation		-	1 205	-2 406	-2 316	-50 861
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		2 213	47 911	40 199	128 199	60 246
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-1 205	2 406	2 316	50 861
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-127 735	363 286	-10 623	160 386	-181 924
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		6 748	-74 134	912	-262	242 325
Frais de négociation de titres		-41	-4 447	-54	-284	-5 674
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-121 028	284 705	-9 765	159 840	54 727
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	-	-118 815	331 411	32 840	290 355	165 834

ÉTAT DE VARIATIO	N DE L'ACTIF NET	Période du 01/07 au	Période du 01/01 au	Période du 01/07 au	Période du 01/01 au	Exercice clos le 31 décembre
(Montants exprimés	en dinars)	30/09/2018	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017	2017
VARIATION DE	Résultat d'exploitation	2 213	46 706	42 605	130 515	111 107
l'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-127 735	363 286	-10 623	160 386	-181 924
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	6 748	-74 134	912	-262	242 325
	Frais de négociation de titre	es -41	-4 447	-54	-284	-5 674
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-60 274	-	-62 987	-62 987
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	-	437 200	-	506 600	1 071 300
	 Régularisation des sommes non distribuables 	-	-10 614	-4	-12 129	-26 066
	- Régularisation des sommes distribuables	-	-537	-	756	13 098
	Rachats: - Capital	-	-819 000	-96 300	-555 800	-3 399 500
	 Régularisation des sommes non distribuables 	-	8 305	-1 386	10 112	73 225
	 Régularisation des sommes distribuables 	-	1 742	-2 406	-3 072	-63 959
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-118 815	-111 767	-67 256	173 835	-2 229 055
ACTIF NET	En début de période En fin de période	3 032 774 2 913 959	3 025 726 2 913 959	5 495 872 5 428 616	5 254 781 5 428 616	5 254 781 3 025 726
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 966	30 784	54 537	54 066	54 066
-	En fin de période	26 966	26 966	53 574	53 574	30 784
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	112,466	98,288	100,773	97,191	97,191
	En fin de période	108,060	108,060	101,329	101,329	98,288
	TAUX DE RENDEMENT	-3,92%	11,93%	0,55%	5,46%	2,33%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOTE N°1: INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2018, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparait aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 742 031	2 220 804	478 773	76,213	-
- AL	416	58 295	36 358	-21 937	1,248	0,015
- ATB	10 000	49 366	41 030	-8 336	1,408	0,010
- ATL	70 000	215 913	211 190	-4 723	7,248	0,280
- ATTIJ BANK	4 100	96 233	199 199	102 966	6,836	0,010
- BH	2 000	42 740	34 364	-8 376	1,179	0,004
- BIAT	1 190	100 198	179 367	79 169	6,155	0,007
- BNA	5 500	60 498	102 344	41 846	3,512	0,016
- BT	10 000	67 917	80 430	12 513	2,760	0,004
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	33 000	9 720	1,132	0,004
- EURO-CYCLE	8 000	209 237	169 992	-39 245	5,834	0,099
- ONE TECH HOLDING	7 000	45 500	115 717	70 217	3,971	0,013
- SAH	10 710	83 724	131 219	47 495	4,503	0,019
- SFBT	12 000	120 630	279 660	159 030	9,597	0,007
- SOMOCER	30 000	41 700	35 040	-6 660	1,202	0,074
- SOTIPAPIER	15 000	63 000	72 210	9 210	2,478	0,054
- SOTRAPIL	7 180	103 383	110 737	7 354	3,800	0,174
- SOTUVER	2 590	22 533	21 468	-1 065	0,737	0,010
- STAR	550	82 500	74 974	-7 526	2,573	0,024
- TPR	30 000	108 393	148 500	40 107	5,096	0,060
- TVAL	1 777	55 087	60 418	5 331	2,073	0,089
- UIB	1 050	28 212	31 074	2 862	1,066	0,003
- UNIMED	6 441	63 692	52 513	-11 179	1,802	0,020
Titres OPCVM :		138 800	136 269	-2 531	4,676	-
- Placement obligataire SICAV	1 305	138 800	136 269	-2 531	4,676	0,042
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 880 834	2 357 083	476 249	80,889	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2018	% de l'actif net
Compte placement BNA	5 660	566 000	9 309	575 309	19,74
Total en Dinars	5 660	566 000	9 309	575 309	19,74

NOTE N°3.3: OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2018	30 septembre 2017	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	10 702	19 582	16 266
Dépositaire (BNA)	299	297	297
Total en Dinars	11 001	19 879	16 563

NOTE N°3.4: AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2018	30 septembre 2017	31 décembre 2017
Commissaire aux comptes	6 681	6 701	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	252	470	249
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	3 828	-
Autres (*)	16 202	11 896	14 821
Total en Dinars	23 135	22 895	24 030

^(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5: CAPITAL

	30 septembre 2018	30 septembre 2017	31 décembre 2017
Capital début de période :			
- Montant en nominal	3 078 400	5 406 600	5 406 600
- Nombre de titres	30 784	54 066	54 066
- Nombre d'actionnaires	128	130	130
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	437 200	506 600	1 071 300
- Nombre de titres	4 372	5 066	10 713
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-819 000	-555 800	-3 399 500
- Nombre de titres	8 190	-5 558	33 995
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 696 600	5 357 400	3 078 400
- Nombre de titres	26 966	53 574	30 784
- Nombre d'actionnaires	125	130	128

NOTE N°3.6: SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2018	30 septembre 2017	31 décembre 2017
Sommes non distribuables	282 396	157 823	101 886
Résultat non distribuable de la période :	284 705	159 840	54 727
 Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres 	363 286	160 386	-181 924
 Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres 	-74 134	-262	242 325
- Frais de négociation de titres	-4 447	-284	-5 674
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-10 614	-12 129	-26 066
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	8 305	10 112	73 225
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-112 960	-214 846	-214 846
Total en Dinars	169 436	-57 023	-112 960

NOTE N°3.7: SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 septembre 2018	30 septembre 2017	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	46 706	130 515	111 107
Régularisation lors des souscriptions d'actions	s -537	756	13 098
Régularisation lors des rachats d'actions	1 742	-3 072	-63 959
Total en Dinars	47 911	128 199	60 246

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1: REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dividendes des actions	15 012	87 095	63 005	180 536	180 536
Revenus des titres OPCVM	-	5 789	-	11 313	11 313
Total en Dinars	15 012	92 884	63 005	191 849	191 849

NOTE N°4.2: REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du compte placement à terme BNA	11 692	25 173	14 985	41 835	53 584
Revenus du compte bancaire BNA	124	633	136	712	1 020
Total en Dinars	11 816	25 806	15 121	42 547	54 604

NOTE N°4.3: CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du Gestionnaire	10 702	30 736	19 581	56 577	72 844
Rémunération du Dépositaire	300	890	298	883	1 180
Total en Dinars	11 002	31 626	19 879	57 460	74 024

NOTE N°4.4: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Primes, indemnités et frais AGO	7 057	20 942	4 537	13 463	18 000
Jetons de présence	3 402	10 097	3 402	10 097	13 500
Redevance CMF	764	2 195	1 398	4 041	5 203
Honoraires du commissaire aux comptes	2 278	6 761	2 259	6 702	8 960
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	-	1 290	3 828	5 118
Autres Charges (TCL)	112	363	2 756	8 290	10 541
Total en Dinars	13 613	40 358	15 642	46 421	61 322

NOTE N°5: AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.